



PLAN DE MASSIF du HAUT PILAT

**Communes de Jonzieux, Marlhes,
Saint Régis du Coin et Saint Genest Malifaux**

Le secteur concerné par le présent Plan de Massif comprend 4 communes, toutes situées dans la partie sud-ouest du Parc Naturel Régional du Pilat : Jonzieux, Marlhes, Saint Régis du Coin et Saint Genest Malifaux.

Au titre de l'Inventaire Forestier National, ces communes sont comprises pour l'essentiel dans la région forestière du Mont Pilat, et pour partie dans la région du Forez Continental.

Ce territoire appartient administrativement à un seul canton, celui de Saint Genest Malifaux.

Il est traversé, selon une direction sud-ouest, par deux rivières principales la Semène qui alimente le barrage des Plats (St Genest Malifaux) approvisionnant en eau la ville de Firminy et la Dunerette.

La densité moyenne de population des 4 communes varient fortement selon la proximité de la vallée de l'Ondaine et de Saint Etienne. Globalement, on note une augmentation sensible du nombre d'habitants entre 1982 et 1990 : + 9%.

1 - Le milieu naturel

1.1 - Altitude - topographie

Cette entité géographique s'étage en moyenne de 850 m d'altitude, à l'ouest de la commune de Marlhès à 1100 m au cœur du plateau de Saint Genest Malifaux. La commune de Saint Régis du Coin comprend les deux plus hauts sommets : crêts de Chaussitre (1240 m) et de Panère (1301m).

La forêt est présente par petits massifs qui alternent avec des prairies, il y a peu de landes. Le secteur est caractérisé par une agriculture dynamique et viable (production de lait) au côté d'une forêt (sapinière) dans l'ensemble fortement productive. A la différence de certaines autres parties du massif, les limites entre milieux forestiers et agricoles varient peu.

Le relief est peu accidenté, il s'agit des forêts du Pilat où l'exploitation est la plus facile. Il n'y a pas si longtemps encore, le débardage des grumes de sapins se réalisait avec du matériel agricole.

1.2 - Climat

Ce secteur est soumis essentiellement aux influences continentales.

La station météorologique de Tarentaise, toute proche de Saint Genest Malifaux et située à la même altitude (1000 m) fournit les données pluviométriques suivantes (1951-1980):

- pluviométrie annuelle : 1055 mm
avec un maximum pluviométrique au printemps et à l'automne.
- pluviométrie estivale (juin à septembre) : 389mm

La température moyenne annuelle est de 7,9 °C ;

L'enneigement est irrégulier, mais peut être important.

1.3 - Géologie - pédologie

Le substrat géologique est constitué de granites plus ou moins durs et acides, en direction des crêts. Ces roches ont donné naissance par altération à une arène granitique (gore) plus ou moins riche en limons.

La réserve en eau utile de ces sols ainsi que leur richesse en éléments minéraux sont très variables, sous l'influence directe de l'altitude, de la topographie et de la géomorphologie.

Sur le plateau, la pluviométrie et l'humidité élevées associées à des sols assez profonds, sont autant d'éléments favorables à la production forestière résineuse. A l'inverse, la faible minéralisation des sols, l'altitude et le froid constituent des facteurs limitant pour une production feuillue de qualité.

1.4 Les stations forestières

Les propriétaires forestiers disposent aujourd'hui du Guide "*Le choix des essences forestières pour la bordure Est du Massif Central*", CRPF Rhône-Alpes Didier JOUD 2002. Pour l'essentiel, les stations rencontrées sont celles à caractère montagnard, acides, drainées à assez humides.

La potentialité des forêts varie essentiellement en fonction de la profondeur utilisable par les racines.

2 – Les espaces forestiers privés

Communes	Surface cadastrale totale	Surface forestière totale	Taux de boisement	Surface forestière privée	Proportion de forêt privée
JONZIEUX	1 037 ha	174 ha	17 %	174 ha	100 %
MARLHES	3 263 ha	1 299 ha	40 %	1 291 ha	99 %
ST GENEST MALIFAUX	4 716 ha	2 317 ha	49 %	2 157 ha	93 %
ST REGIS DU COIN	2 048 ha	946 ha	46 %	821 ha	87 %
TOTAL	11 064 ha	4 736 ha	43 %	4 442 ha	94 %

Source I.F.N. 1993 – INSEE 1990

Le taux moyen de boisement est élevé : 43%, il dépasse 45% à St Genest Malifaux et St Régis du Coin. Jonzieux se démarque par un faible taux de boisement

La forêt de ce secteur est fortement privée, elle occupe 94 % des espaces forestiers, soit 4 442 ha.

2.1 – Principaux types de peuplements

Les données chiffrées ci-après proviennent de l'I.F.N. (et non du cadastre). Elles datent d'avant la tempête de décembre 1999, événement qui a épargné ce secteur. Ces données n'ont donc pas été affectées.

Le tableau ci-dessous indique, par commune, la proportion en surface des différents types de peuplement IFN. Immédiatement, un constat s'impose : 91% des forêts privées de ces 4 communes sont constituées de sapins (71%) et de jeunes plantations résineuses (20%). Les autres types de peuplements sont marginaux.

	JONZIEUX		MARLHES		ST GENEST		ST REGIS		TOTAL	
sapin	49 ha	28%	884 ha	68%	1686 ha	78%	530 ha	65%	3149 ha	71%
reboisement	92 ha	53%	279 ha	22%	344 ha	16%	167 ha	20%	882 ha	20%
marginal	14 ha	8%	62 ha	5%	54 ha	3%	81 ha	10%	211 ha	5%
pin	20 ha	11%	59 ha	5%	12 ha	1%	41 ha	5%	132 ha	3%
feuillus	0 ha	0%	7 ha	1%	60 ha	3%	1 ha	0%	68 ha	2%
TOTAL	174 ha	100%	1291 ha	100%	2157 ha	100%	821 ha	100%	4442 ha	100%

- La Sapinière (3 149 ha)

Jonzieux	Marlhes	St Genest Malifaux	St Régis du Coin
49 ha	884 ha	1 686 ha	530 ha

correspond au type de formation boisée "IFN" intitulé : - futaie de conifères (sapin majoritaire)

La sapinière est omniprésente sur le plateau, occupant 70% du territoire boisé. Elle constitue les 2/3 des forêts de Marlhes (68%) et de St Régis du Coin (65%), et plus des 3/4 de celles de St Genest Malifaux (78%).

Si la tempête de vent et de neige de novembre 1982 avait occasionné des dégâts essentiellement localisés entre Prélager (St Régis) et les Chomeys (St Genest), celle de décembre 1999 a épargné le secteur.

Cette sapinière est traitée traditionnellement en futaie irrégulière, avec des passages tous les 5 à 8 ans. Les gros bois sont principalement destinés à la charpente. L'habitude a été pendant longtemps de vendre les bois écorcés bord de route. Il s'agit d'une pratique qui perdure sur le Pilat et le plateau de la Haute Loire. Toutefois, aujourd'hui, cette technique du "bois ressuyé" (abattage au printemps, écorçage à la sève, débardage à l'automne) se pratique moins qu'il y a une dizaine d'années. Les grosses scieries ont besoin de bois toute l'année et stockent moins. Par ailleurs, les propriétaires s'assurent aujourd'hui d'avoir vendu leurs sapins avant de les mettre bord de route. De ce fait, seules les scieries locales continuent à préférer acheter des bois écorcés ayant séché en forêt.

Sur le plan sanitaire, aucun dépérissement n'est à signaler dans les sapins.

Sur le plan sylvicole, ces peuplements ont tendance à se régulariser (prélèvement trop faible, allongement des rotations, diamètre d'exploitabilité élevé, absence de dépressage de semis), sans pour autant que les propriétaires en aient conscience. Ceci étant si la durée de survie des vieux sapins est suffisante, dans une majorité de cas, il est possible de revenir vers une structure irrégulière.

- **Les reboisements (881 ha)**

Jonzieux	Marlhes	St Genest Malifaux	St Régis du Coin
92 ha	279 ha	344 ha	167 ha

correspond au type de formation boisée "IFN" intitulé : reboisement de conifères

Les plantations de conifères constituent le deuxième type de formation boisée après la sapinière et constituent 20% de la surface forestière privée totale du périmètre d'étude.

A Jonzieux la forêt est jeune puisque 53% de la surface est occupée par des plantations résineuses. Sur les 3 autres communes ce pourcentage se stabilise entre 15% et 20% .

Ces plantations, situées en périphérie de la sapinière, sont composées essentiellement d'épicéas. Ces plantations ont des croissances différentes.

Un assez grand nombre a été installé sur d'anciennes prairies. Les sols sont frais et profonds. Les épicéas réagissent assez bien aux éclaircies.

D'autres situées sur des stations plus sèches et moins fertiles ont tendance à stagner. Les éclaircies, qui certes ont été souvent réalisées tardivement, ont peu d'impact sur la croissance des épicéas. Il sera sans doute difficile de mener classiquement à leur terme ces plantations. L'évolution la plus intéressante pour les propriétaires serait que le sapin s'installe en sous étage, et assure un avenir à ces boisements.

Dans tous les cas, un diagnostic fin permettant d'établir un itinéraire technique adapté doit être réalisé dans ces plantations d'épicéas de 30 à 40 ans.

Depuis 20 ans, le douglas a souvent remplacé l'épicéa, parfois en limite de son aire. Toutefois certains douglas, de qualité génétique douteuse ou mal implantés, fourniront des produits de faible qualité, palette ou caisserie. L'élagage à grande hauteur devra être généralisé dans les jeunes plantations de douglas.

- **Les futaies de pin sylvestre (132 ha)**

Jonzieux	Marlhes	St Genest Malifaux	St Régis du Coin
20 ha	59 ha	12 ha	41 ha

regroupe les types de formations boisées "IFN" intitulés :

- *futaie de conifères (pin sylvestre majoritaire)*
- *futaie mixte de pin sylvestre et feuillus*

Il s'agit de peuplements d'origine artificielle et naturelle.

Certaines pinèdes sont situées sur de bonnes stations, en réalité sur d'anciens terrains agricoles boisés à l'époque pour fournir du bois à la mine. Les pins sont assez droits et ont une croissance satisfaisante. La sapinière n'étant jamais loin, des semis s'installent et se développent facilement sous couvert. L'évolution naturelle de ces pinèdes est de se transformer en jeune futaie régulière de sapin. Les pins doivent être enlevés progressivement et l'exploitation doit être soignée.

D'autres pinèdes occupent des terrains à faible productivité. En mélange avec le hêtre et le bouleau, elles offrent peu d'intérêt, cependant la filière "bois-énergie" pourrait fournir un débouché à ces peuplements.

- **Les peuplements feuillus (69 ha)**

Jonzieux	Marlhes	St Genest Malifaux	St Régis du Coin
/	7 ha	60 ha	1 ha

regroupe les types de formations boisées "IFN" intitulés :

- *futaie de chênes et taillis de plaine*
- *futaie de feuillus et taillis de montagne*

Ces peuplements occupent une surface très réduite. Il s'agit sur les contreforts de la vallée de l'Ondaine de taillis de chênes situés sur des fortes pentes, et sur le plateau de peuplements de hêtres, plus ou moins purs.

Les taillis accessibles sont exploités et fournissent du bois de chauffage.

Les hêtraies font l'objet de peu d'interventions de la part des propriétaires. Une opération spécifique d'incitation au maintien et de valorisation est actuellement conduite sur le secteur de Chaussitre (voir paragraphe 3.3). Les bois de hêtres sont de qualité très variable ; il est possible par endroits de travailler au profit des arbres les mieux conformés dans le cadre d'une structure irrégulière.

- **Les peuplements marginaux (211 ha)**

Jonzieux	Marlhes	St Genest Malifaux	St Régis du Coin
14 ha	62 ha	54 ha	81 ha

regroupe les types de formations boisées "IFN" intitulés : - autre boisement morcelé
- boisement marginal

Il s'agit d'accrus plus ou moins clairs composés de feuillus divers (hêtre, érable, frêne, alisier) mélangés à quelques pins sylvestres. Les hêtres sont isolés, souvent trapus et de mauvaise qualité. L'érable sycomore se régénère assez vigoureusement, et mérite d'être favorisé. Des semis de sapins apparaissent. Il est possible de récolter un peu de bois de chauffage. Ces peuplements marginaux, situés à proximité des massifs de sapins ont un impact paysager fort.

2.2 – La gestion durable

Sur ces quatre communes...

...97% de la surface des forêts soumises à PSG est doté d'un plan de gestion agréé (11 propriétés sur 12).

...6 propriétaires possédant 65 hectares de forêts ont adhéré au CBPS de la région n°13 "Bordures orientales du Massif Central". Cette surface correspond au 1/3 du total de la surface "CBPS" du massif du Pilat.

...986 hectares de forêts appartenant à 47 propriétaires sont certifiés PEFC. Il s'agit essentiellement de sapinières. Cette surface représente près d'un tiers de la surface IFN "sapins" (986 ha / 3149 ha) du secteur.

...Une scierie, les Ets Chorain à Marlhès et un centre de formation forestière, la MFR de Marlhès sont également certifiés PEFC.

Il est clair que les propriétaires de sapinières de ces communes doivent s'engager massivement dans la certification de leur forêts. Le sapin est un matériau noble de la construction, et les prescripteurs régionaux souhaiteront rapidement, sans nul doute, utiliser exclusivement du bois certifié. Face à la concurrence du douglas sur le créneau de la charpente, ne pas être certifié constituera un handicap significatif pour négocier la vente des sapins.

2.3 – La desserte forestière

En 1986, un schéma de desserte a été élaboré au niveau du département de la Loire. Pendant près de vingt ans, les aides de l'Etat ont été accordées aux projets répertoriés dans ce document.

L'ensemble des collectivités du Parc a souhaité dans le cadre de l'application de la nouvelle charte, établir un second schéma de desserte au niveau du massif du Pilat. L'étude a permis de préciser, par commune, les projets prioritaires à réaliser. Sur la zone d'étude, 14 projets pour un total de 24 km ont été retenus. Excepté un projet : le "Grietet", commune de St Régis du Coin, 1,4 km de priorité 1, tous les autres projets sont de priorité 2 et souvent 3. L'amélioration du réseau de desserte déjà conséquent n'est pas un véritable enjeu pour la forêt privée du secteur. Quelques aménagements assez simples à réaliser seront mis en œuvre.

2.4 – La tempête de décembre 1999

Comme cité précédemment, la tempête de 1999 n'a occasionné aucun dégât sur ces quatre communes. En 2005, quelques bris de cimes ont été provoqués par la chute d'une neige lourde tombée en avril.

3 - La structure foncière de la forêt privée

L'étude de la structure foncière de la forêt privée est réalisée avec les données du **cadastre 1997**. La surface des forêts privées cadastrées est de 3 915 ha.

D'après l'Inventaire Forestier National (IFN 1993), la forêt privée couvre sur ces quatre communes 4 442 ha. Cette différence assez importante s'explique par le fait que les données cadastrales sont considérées habituellement comme nettement sous-estimées.

3.1 - Nombre de propriétaires – surface moyenne

	Surface des Forêts Privées	Nombre de Propriétaires (*)	Surface moyenne par propriétaire
JONZIEUX	173 ha	103	1,7 ha
MARLHES	1113 ha	414	2,7 ha
ST GENEST MALIFAUX	1898 ha	387	4,9 ha
ST REGIS DU COIN	731 ha	157	4,7 ha
TOTAL	3915 ha	1061	3,7 ha

(*) : Un propriétaire peut posséder des parcelles sur les deux ou trois communes, il est alors comptabilisé deux ou trois fois. A l'inverse, les surfaces forestières du cadastre étant sous-estimées, le nombre réel de propriétaires forestiers peut être plus élevé.

Sur l'ensemble de ces quatre communes, on recense **plus de 1 000 propriétaires forestiers**.

La **surface moyenne** possédée par propriétaire est de **3,7 ha**. Cette taille moyenne est pratiquement identique sur les communes de St Genest Malifaux (4,9 ha) et St Régis du Coin (4,7 ha). Elle décroît assez fortement pour Marlhès (2,7 ha) et Jonzieux (1,7 ha).

3.2 - Répartition des propriétés par classe de surface

Le tableau ci-après illustre la structure foncière de la forêt privée :

	Propriété inférieure à 1 ha			Propriété de 1 à 4 ha			Propriété de 4 à 10 ha		
	Prop.	Surf.	% Surf.	Prop.	Surf.	% Surf.	Prop.	Surf.	% Surf.
JONZIEUX	49	27	16%	47	103	60%	7	43	25%
MARLHES	128	75	7%	212	436	39%	57	339	30%
ST GENEST MX	115	64	3%	163	346	18%	73	455	24%
ST REGIS DU COIN	53	27	4%	72	151	21%	22	121	17%
Total	345	193	5%	494	1036	26%	159	958	24%

	Propriété de 10 à 25 ha			Propriété supérieure à 25 ha			Total Par commune	
	Prop.	Surf.	% Surf.	Prop.	Surf.	% Surf.	Prop.	Surf.
JONZIEUX	/	/	/	/	/	/	103	173
MARLHES	17	263	24%	/	/	/	414	1113
ST GENEST MALIFAUX	26	422	22%	10	611	32%	387	1898
ST REGIS DU COIN	6	89	12%	4	343	47%	157	731
Total	49	774	20%	14	954	24%	1061	3915

Source Cadastre Forestier 1997

Au vu de ces données, il ressort que sur l'ensemble du secteur

*31 % de la surface forestière privée est constituée par des propriétés de moins de 4 ha
(839 propriétaires)*

*24 % de cette surface est constituée par des propriétés de 4 à 10 ha
(159 propriétaires)*

*20 % de cette surface par des propriétés de 10 à 25 ha
(49 propriétaires)*

*et 24 % par des propriétés de plus de 25 ha
(14 propriétaires)*

Par ailleurs on remarque que :

- près de 25% de la surface forestière privée des communes de Marlhès et St Genest Malifaux est constituée par des propriétés de 10 à 25 ha
- près d'un tiers (St Genest Malifaux) et près de la moitié (St Régis) de la surface forestière privée de ces deux communes sont constitués par des propriétés de plus de 25 ha
- seule la commune de Jonzieux est peu forestière : 173 ha de forêts, mais il s'agit pour l'essentiel de plantations résineuses de 30/40 ans

4 – Principaux acteurs économiques et partenaires

Les scieries

Sur le secteur, trois unités moyennes de sciage sont installées à Jonzieux (scierie Berger, dispose d'un séchoir), à Marlhès (scierie Chorain) et à St Genest Malifaux (scierie Chalayer). Elles assurent l'écoulement des petits lots de bois de sapin des particuliers. A Jonzieux, les établissements Royon, sont spécialisés dans la production de mobilier d'extérieur pour collectivités, de poteau, et possède aujourd'hui un broyeur pour la production de plaquettes forestières..

Globalement, les lots de la région sont achetés par ces scieries, auxquelles il faut rajouter des scieries situées en périphérie immédiate; notamment celles de la Haute Loire toute proche. La scierie Moulin basée à Dunières (80 000 m3) s'approvisionne régulièrement sur le secteur.

Les entrepreneurs de travaux forestiers

Un nombre important d'entrepreneurs de travaux forestiers ont leur siège social sur ces 4 communes et par extension sur l'ensemble du canton de Saint Genest Malifaux. Ils sont jeunes, en moyenne bien équipés et pratiquant presque tous l'activité d'abattage et de débardage.

Les coopératives et experts forestiers

La Coforêt ainsi qu'un expert forestier interviennent sur le site.
On note également la présence de "régisseurs locaux".

Le Groupement de Sylviculteurs du massif du Pilat

Créé en 1986, le Groupement des Sylviculteurs comprend à ce jour 381 adhérents possédant plus de 4 500 hectares de bois. Trois administrateurs de l'association habitent sur le secteur.

Le Groupement assure plus généralement le rôle de relais et de démultiplicateur des actions de développement initié par le CRPF dans la région.

Le PNR du Pilat

Le Parc Naturel Régional du Pilat s'investit depuis de nombreuses années sur le site, confirmant son souhait de s'impliquer fortement sur cette partie du Parc.

Concernant le site Natura 2000 "Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre" le PNR a été désigné "rédacteur" du DOCOB et "opérateur" pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le PNR du Pilat a pour politique énergétique, conformément à sa charte, de développer l'usage du bois énergie. Les résultats obtenus sont encourageants et deviennent visibles pour le grand public. Sur les 4 communes du site d'étude on recense 3 installations de chaudières collectives, plusieurs réalisations privées (4 effectives, 6 en projets) et deux entreprises équipées d'un broyeur ...

Marlhès	installation 2001	400KW	130 m de réseau / 3 bâtiments
Jonzieux	installation 2004	450KW	400 m de réseau / 4 bâtiments
Marlhès	installation 2004	100KW	locaux du CPIE

Entreprise Fournel Jean Pierre, Jonzieux, fournisseur de plaquettes forestières (700 m3/an)

Société Royon, Jonzieux, fournit 1000 m3 de plaquettes à la commune, produit : 3000m3/an
Scierie Chorain, Marlhes, fournit en plaquettes la commune et le CPIE

Enfin, l'ensemble des élus du Parc, et les différents acteurs de la filière bois (propriétaires, entrepreneurs, scieurs, 1^{ère} transformation..) travaillent en liaison avec le PNR et avec l'appui technique de la DDAF, d'IFB42, du CRPF et de l'ONF, à l'émergence de deux dossiers :

- mis en œuvre d'une Charte Forestière de Territoire
- création d'un ou deux séchoirs collectifs, une étude de faisabilité est d'ores et déjà engagée.

Les Communautés de Communes

Ces 4 communes adhèrent à la **communauté de communes des Monts du Pilat**, qui résulte du regroupement de la communauté de communes de la Déôme et du SIVOM de Saint Genest Malifaux.

La Maison Familiale Rurale de Marlhes

L'établissement assure:

- une formation et une expérience pour l'insertion comme salarié – CAPA Sylviculture
- une haute qualification pratique et technique pour créer son entreprise - BPA Chef d'entreprise
- une acquisition de compétence en gestion et commercialisation forestière – BP Travaux forestiers.

Par ailleurs la MFR est depuis plusieurs années un partenaire reconnu et écouté au sein de la filière bois du massif du Pilat.

5 – Environnement et tourisme

Le secteur offre un espace de détente attractif situé à proximité des grandes agglomérations de la vallée de l'Ondaine et de la ville de Saint Etienne.

Les principales activités proposées concernent :

- la randonnée, essentiellement pédestre , mais la pratique du VTT et du cheval est importante.
- le ski de fond, de nombreuses pistes avec un foyer résidence au village de St Régis du Coin.
- la gastronomie, quelques restaurants réputés et notamment un producteur de foie gras de canard à Marlhes
- le culturel avec l'existence de 2 musées : la maison de la Passementerie à Jonzieux et la maison de la Béate (histoire locale et vie d'autrefois) à Marlhes.
- le festif, depuis quelques années les gens assistent en grand nombre à la transhumance des brebis qui montent en estive sur le crêt de Chaussitre.

6 – Les actions à développer

Celles-ci, présentées sous la forme de fiches-action, concernent les axes suivants :

- 1 - Gestion planifiée
- 2 - Gestion et mise en valeur sylvicole
 - 2.1 - Gestion des sapinières irrégulières
 - 2.2 - Eclaircies des plantations résineuses
- 3 - Ecologie et gestion forestière
 - 3.1 - les ZNIEFF
 - 3.2 – Site Natura 2000
 - 3.3 – les Hêtraies
- 4 - Desserte
- 5 - Foncier

Fiche Action n°1 – Planification de la gestion

⇒ Analyse

1.1- Forêts soumises à Plan Simple de Gestion

Aujourd'hui, la situation au regard des propriétés soumises à plan simple de gestion (forêts de plus de 25 ha d'un seul tenant) est la suivante : au total **12 propriétés sont soumises à PSG**, d'une contenance totale de **960 ha**, soit **24% de la surface boisée privée**.

Deux communes sont concernées :

- St Genest Malifaux 10 propriétés 665 ha 35%
- St Régis du Coin 2 propriétés 295 ha 40%

Il est à noter qu'à St Genest Malifaux une propriété s'étend sur 303 ha et représente près de 50 % de la surface de la commune soumise à plan simple de gestion.

Sur ce total **11 propriétés sont gérées conformément à un PSG agréé** pour une surface cumulée de **934 ha**. Seule une forêt est placée sous le régime spécial d'autorisation administrative de coupe (RSAAC), pour une surface de 26 ha. Des contacts pris récemment laissent envisager une régularisation prochaine de cette situation.

1.2 - P.S.G. volontaires

Le nombre de "**PSG potentiels**" pouvant être établis pour des forêts de plus de 10 ha s'établit comme suit :

	Propriétés de 10 à 25 ha		Propriétés de plus de 25 ha non d'un seul tenant	
JONZIEUX	/	/	/	
MARLHES	17 propriétaires	263 ha		
ST GENEST MALIFAUX	26 propriétaires	422 ha	/	/
ST REGIS DU COIN	6 propriétaires	89 ha	4 propriétaires	48 ha
<i>soit 53 propriétés pour 822 ha et 21 % de la surface boisée</i>				

⇒ Actions proposées

- Inciter à la rédaction d'un Plan Simple de Gestion dans la forêt actuellement sous statut "RSAAC"
- Promouvoir le PSG comme outil de gestion pour le propriétaire forestier et comme élément apportant des garanties de bonne gestion.
- Développer la réalisation de "PSG volontaires" avec l'aide du modèle simplifié établi par le CRPF Rhône –Alpes

Actions à réaliser sur 10 ans	Partenaires	Responsable et/ou animateur
Réunions d'informations, visite de cas concrets	GSMP, Experts, COFORÊT	CRPF
Appui conseils pour la réalisation de documents de	GSMP, Experts,	CRPF

Fiche Action n°2 – Gestion et mise en valeur sylvicole

Action 2.1: Promouvoir la gestion en futaie jardinée des sapinières

⇒ **Analyse**

Dans l'ensemble, ces sapinières sont traitées en futaie irrégulière avec des rotations de 5 à 8 ans. La présence de plusieurs scieries locales permet aux propriétaires de commercialiser dans d'assez bonnes conditions leurs lots de sapins.

Plusieurs conseils peuvent être apportés aux propriétaires de sapinières :

- ne pas rallonger exagérément les rotations même si le marché est souvent hésitant.
- fixer le diamètre d'exploitabilité entre 0,50 et 0.60 m selon la productivité de la forêt
- dépresser les semis présents souvent en très grand nombre.
- enfin, éviter toute coupe rase.

⇒ **Actions proposées**

- formation des sylviculteurs à la pratique du jardinage en sapinière.
- vulgarisation et promotion de l'inventaire des parcelles de sapin comme outil de gestion.
- mise en place d'aide incitative à la réalisation de ces inventaires.
- regroupement des lots, favorisant éventuellement le tri des bois.

Actions à réaliser sur 10 ans	Partenaires	Responsable et/ou animateur
Informations conseils sur la gestion des futaies irrégulières résineuses	GSMP, Experts, COFORÊT	CRPF
Incitation à la réalisation d'inventaires	GSMP, Experts, COFORÊT, ETF, MFR	CRPF
Incitation au regroupement pour l'exploitation et la mise en marché des bois	COFORÊT, Experts, ETF, Scieurs, MFR	CRPF

Action 2.2 : Intensification des éclaircies de plantations résineuses

⇒ Analyse

La mécanisation des éclaircies est possible sur environ 80% des terrains.

⇒ Actions proposées

- information et formation des propriétaires à la réalisation d'éclaircies
- regroupement des chantiers afin de permettre notamment la mécanisation des travaux à moindre coût

Actions à réaliser sur 10 ans	Partenaires	Responsable et/ou animateur
Informations et conseils sur la gestion des reboisements résineux	COFORÊT, Experts, ETF	CRPF
Incitation au regroupement pour l'exploitation et la mise en marché des bois	COFORÊT, Experts, ETF, Scieurs, MFR	CRPF

Fiche Action n°3 – Ecologie et gestion forestière

⇒ Analyse

3.1 – les ZNIEFF

Trois des quatre communes du secteur sont répertoriées dans l'inventaire régional des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : Marlhes, St Régis du Coin et St Genest Malifaux.

La **ZNIEFF n°4214 de type 2 "Zones humides du Haut Pilat"**, d'une surface totale de 6 701 ha (correspond à la moitié de la totalité de la surface cadastrale du secteur), recouvre les prairies du plateau situées dans la partie sud-est de ces trois communes. Une autre **ZNIEFF n°4213 de type 2 "Contreforts septentrionaux du massif du Pilat"**, concerne une toute petite surface de la pointe nord-ouest de la commune de Saint Genest Malifaux.

Les **ZNIEFF de type 1**, de surface plus réduite, sont en projet de rénovation. Elles intéressent des zones ou prairies humides, des tourbières et le crêt de Chaussitre. Le tableau suivant précise l'importance et la localisation de ces sites.

		MARLHES	SAINT REGIS	SAINT GENEST
Vallée de l'Ondenon (hêtraies)	110,8 ha			en partie
Zone humide de la croix du Garry	47,4 ha			en totalité
Sources de la Semène (pins sylvestres)	122,5 ha			en totalité
Prairies de l'Allier	143,7 ha	en totalité		
Prairies de la Frâche	88,4 ha	en totalité		
Prairies de Marlhes	445,7 ha	en totalité		
Crêt de Chaussitre	264 ha	en totalité		
Tourbières des Vernels	26,2 ha			en partie
Etangs de Prélager	112,7 ha		en totalité	
Tourbières des Chaumasses	70 ha		en totalité	
Tourbière de Gimel	9,7 ha		en totalité	
Tourbière de Panère	4,5 ha		en totalité	
Tourbière du Bossu	21,8 ha		en partie	

Par ailleurs, il importe de signaler que les trois communes que sont : Marlhes, St Régis du Coin et St Genest Malifaux ont une partie de leur territoire inclus dans un des 5 sites Ecologiques Prioritaires retenus dans la charte du PNR 2000-2010 : le Site de Chaussitre.

3.2 -Sites Natura 2000

Trois des quatre communes de la zone d'étude, Marlhes, St Genest Malifaux et St Régis du Coin, sont concernées par un site Natura 2000 "**Tourbières du Pilat et Landes de Chaussitre**"(site FR 820 1761), pour lequel le document d'objectifs a été élaboré par le PNR du Pilat et validé par le Comité de Pilotage lors de sa séance du 11 février 2003.

Ce site a la caractéristique d’être éclaté en huit secteurs pour une surface totale de 351 hectares. Il comprend deux habitats forestiers : la hêtraie acidiphile atlantique à Houx, et la tourbière boisée à Pin Sylvestre, tous deux classés comme habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

3.3 - Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les hêtraies du Pilat constituent un des 5 types de milieux naturels définis comme prioritaires par le Conseil Général au titre des Espaces Naturels Sensibles dans le cadre de sa politique départementale en faveur de la protection et de la gestion du patrimoine naturel

Le secteur de Chaussitre comporte quelques hêtraies :

10 propriétaires possèdent 8,4 ha de peuplements de hêtres. Ces derniers se localisent sur les communes de Marlihes et de St Régis du Coin. Ils sont d’exposition principale sud-est et ouest. L’accès de ces parcelles est facilité par des pentes souvent faibles, parfois moyennes et très rarement fortes. Ces hêtraies s’étagent de 1 120 m à 1 200 m d'altitude, avec des conditions stationnelles variées. Ces peuplements se présentent sous la forme de taillis d'altitude plus ou moins vieilli, ou en cours d'affranchissement sur station plus fertile (évolution vers la futaie sur souche).

Le Parc Naturel Régional du Pilat et le Conseil général de la Loire, travaillent à la mise en cohérence des politiques ENS et Natura 2000. Pour l’instant le CRPF Rhône-Alpes a été chargé d'établir les diagnostics sylvicoles de ces parcelles de hêtre.

⇒ Actions proposées

- Inciter les propriétaires à maintenir des feuillus en mélange avec des peuplements résineux.
- Sensibiliser les propriétaires à la présence et à l’intérêt des milieux naturels remarquables.
- Contribuer à leur conservation et à leur gestion, par la vulgarisation de méthodes sylvicoles adaptées à ces habitats.

Actions à réaliser sur 10 ans	Partenaires	Responsable et/ou animateur
Réunions d’information sur les milieux naturels remarquables	GSMP, Conseil Général	CRPF, PNR Pilat
Appui et conseils pour la mise en œuvre d’une sylviculture adaptée	GSMP, ETF COFORÊT, Experts,	CRPF, PNR Pilat

Fiche Action n°4 – Desserte forestière

⇒ Analyse

Le récent schéma de desserte réalisé sur le massif du Pilat et concernant les 4 communes du Plan de Massif prévoit le programme suivant de travaux. Il s'agit d'un optimum. Les disponibilités financières des communes et des propriétaires, ainsi que l'état des finances publiques conditionneront leur réalisation.

	nom	priorité	longueur	longueur totale
MARLHES	Rte de l'Espinasse	3	1 500 m	2,5 km
	les Chomeys	3	540 m	
	Champroche	3	430 m	
ST GENEST MALIFAUX	Ondenon	2	3 930 m	16,5 km
	Fouilleras	2	2 730 m	
	Croix du Trèves	2	1 090 m	
	Bois Ternay	2	750 m	
	Bois Farost	2	2 600 m	
	Bois de la Trappe	2	2 630 m	
	Planfoy	3	450 m	
	les Chomeys	3	2 280 m	
ST REGIS DU COIN	Griotet	1	1 430 m	5,2 km
	Panère	3	3 100 m	
	Les Chomeys	3	710 m	
TOTAL : 14 projets pour 24,2 km				

⇒ Actions proposées

Seul le projet de la route du Griotet (St Régis, 1,4 km) est prioritaire, au niveau du massif du Pilat. Mais actuellement, les finances de l'Etat pour le département de la Loire ne permettent de subventionner qu'un seul projet par an. D'autres attendent. Le PDRH en cours d'élaboration fixera le niveau des aides accordées à la voirie pour les prochaines années. En étant optimiste, on peut penser que ce petit projet trouve un financement d'ici 10 ans.

Actions à réaliser sur 10 ans	Partenaires	Responsable et/ou animateur
Montage de quatre dossiers techniques et financiers	GSMP, CRPF, PNR Pilat, Conseil Général	DDAF, DDE
Information des propriétaires et obtention des accords pour les emprises et l'autofinancement	GSMP, DDAF, régisseurs	CRPF
Coupe d'emprise et réalisation des travaux	COFORÊT, régisseurs, GSMP	DDAF, CRPF

Fiche Action n°5 – Aspects fonciers

⇒ Analyse

2.1 - Taille du parcellaire

Communes	Surface Boisée privée	Taille moyenne de la propriété	Nombre de parcelles cadastrales	Taille moyenne des parcelles
JONZIEUX	173 ha	1,7 ha	186	0,9 ha
MARLHES	1 113 ha	2,7 ha	988	1,1 ha
ST GENEST MALIFAUX	1 898 ha	4,9 ha	912	2,1 ha
ST REGIS DU COIN	731 ha	4,7 ha	432	1,7 ha
Total	3 915 ha	3,7 ha	~ 2 518	1,6 ha

Source Cadastre Forestier 1997

Le morcellement du parcellaire est prononcé de manière sensiblement identique sur Jonzieux et Marlhès. Plus favorable sur Saint Régis, il dépasse 2 ha sur St Genest Malifaux.

⇒ Actions proposées

Les propriétaires seront informées des dispositions fiscales du dispositif DEFI-Forêt

Annexe 1 (Plan de massif) : Analyse sylvicole

Types de peuplement	Surfaces boisées (données IFN)	Opérations sylvicoles réalisées à l'année n	Opérations sylvicoles à réaliser, annuellement, dans les 10 ans à venir	Desserte
Sapinières	~ 3 149 ha	coupes de jardinage : ~ 100 ha 50 m ³ /ha soit ~ 5 000 m ³ /an (95%BO, 5%BI)	coupes de jardinage : 350 ha/an 60 m ³ /ha soit ~ 21 000 m ³ /an (rotation des coupes : 8 ans)	création de 24,2 kms de routes (priorité 2 et 3 ; 1 fois 1)
Reboisements	~ 881 ha 600 ha épicéa 281 ha douglas	coupes d'éclaircies : ~ 20 ha épicéa: 15 ha à 50 m ³ /ha soit ~ 750 m ³ douglas: 5 ha à 60 m ³ /ha soit ~ 300 m ³ (30%BO, 70%BI)	coupes d'éclaircies : ~ 50 ha épicéa: 40 ha à 50 m ³ /ha soit ~ 2 000 m ³ douglas: 10 ha à 60 m ³ /ha soit ~ 2 400 m ³ (30%BO, 70%BI)	

Futaies de Pin sylvestre	~ 132 ha	coupes rases : ~ 2 ha/an 200 m ³ /ha soit 400 m ³ (80%BO, 20%BI)	Coupe progressive d'ouverture du couvert ~5 ha/an 65 m ³ /ha, soit 325 m ³ /an en priorité là où la régénération naturelle du sapin est susceptible de s'installer.	
Peuplements Feuillus	~ 69 ha (dont 30 ha améliorables)	coupes d'amélioration : 1 ha/an 30 m ³ /ha soit 30 m ³ (20%BO, 80%BI)	coupes d'amélioration : 3 ha/an 30 m ³ /ha soit 90 m ³ (20%BO, 80%BI)	/
Autres peuplements	~ 211 ha	néant	maintien en l'état	

Annexe 2 (Plan de massif) : Actions proposées

Fiches actions	Opérations à réaliser	Responsable et/ou animateur	Partenaires
1) Planification de la gestion	Réunions d'informations sur les P.S.G. Conseils techniques pour la réalisation de Plans Simples de Gestion volontaires	CRPF	GSMP, Experts, COFORET, DDAF
2.1) Amélioration de la gestion des sapinières	Information – conseils sur la gestion des futaies irrégulières Incitation à la réalisation d'inventaires Incitation au regroupement et au tri des bois	CRPF	Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat, COFORET, Experts, Entrepreneurs de Travaux Forestiers, Scieurs

2.2) Intensification des éclaircies dans les plantations résineuses	Information - conseils sur les techniques d'éclaircies Incitation au regroupement des chantiers et au tri des bois	CRPF	GSMP, COFORET, Experts, Entrepreneurs de Travaux Forestiers, Scieurs
3) Environnement	Réunions d'information sur les milieux naturels remarquables Appui-conseils pour la réalisation d'une gestion adaptée	CRPF, PNR Pilat	GSMP, Conseil Général, Entrepreneurs de Travaux Forestiers
4) Amélioration de la desserte	Montage de dossiers techniques et financiers Information des propriétaires et animation des projets	DDAF, DDE CRPF	GSMP, Régisseurs, PNR du Pilat, Conseil Général, COFORET
5) Amélioration de la structure foncière	Informations des propriétaires sur le dispositif DEFI Forêt	CRPF	GSMP, DDAF, PNR du Pilat, Communes